



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé / Reçu le



21142541

29 NOV. 2021

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
Greffe

N° d'entreprise : 0723 644 447

Nom

(en entier) : **QL Quartier Libre**(en abrégé) : **Quartier Libre**Forme légale : **SCRL**

Adresse complète du siège : **Rue Alphonse de Witte, 44**
1050 Ixelles

Objet de l'acte : Changement d'adresse du siège social

Procès-verbal de l'AG qui s'est tenue le 17 juin 2021 via visio-conférence à 19h, heure de Belgique.

PRESIDENCE

La direction et la supervision de l'assemblée générale est assurée par le Président, Bertrand CROIZILLE ;

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

L'assemblée générale est composée des coopérateurs présents ou représentés, dont les noms et prénoms

sont repris dans la liste de présence déposée auprès du conseil d'administration.

La liste de présence en question est contresignée par le Président et le Directeur qui en attestent ainsi de l'exactitude. Elle sera annexée au présent procès-verbal, en même temps que les procurations des personnes représentées, le cas échéant.

CONSTATATION DE VALIDITÉ DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée générale a été valablement convoquée, par courriers électroniques envoyés le 31 mai 2021 aux collaborateurs et administrateurs.

Les preuves de ces convocations sont jointes au procès-verbal et en font partie intégrante.

L'assemblée constate qu'elle est valablement constituée et habilitée à délibérer et qu'elle peut valablement se prononcer sur l'ordre du jour qui lui est soumis.

Compte tenu des présences, il sera pris part au vote pour 6 votes sur les 41 votes totaux liés à toutes les parts de la société.

ORDRE DU JOUR

1. Rapport de gestion sur les comptes annuels ;
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020 ;
3. Affectation du résultat ;
4. Décharge aux administrateurs ;
5. Renouvellement du mandat d'administrateur ;
6. Rapport d'activités ;
7. Approbation du changement de siège social.

7. Approbation du changement de siège social

L'assemblée générale s'est prononcée sur la résolution suivante :

QL dispose de son siège rue Alphonse de Witte, 44 à Ixelles (1050 Bruxelles).

Il s'agit de transférer ce siège chaussée d'Alseberg 374 à Uccle (1180 Bruxelles).

Cette résolution est ADOPTÉE à l'unanimité des votes.

A partir du 15 juillet 2021

Pour extrait certifié conforme du procès verbal de l'AG du 17 juin 2021-07-04

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réserve
au
Moniteur
belge



(Rapporteur Vincent DEMULIERE)

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/12/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).